I. DEMANDEUR

Polynésie Française de mon animal

Je soussigné,

FORMULAIRE N°268:

DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION D'UN CHIEN OU D'UN CHAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

UNE DEMANDE DE PERMIS D'IMPORTATION DOIT ETRE TRANSMISE PAR ANIMAL

____, propriétaire et/ou importateur¹, sollicite l'importation suivante en

Nom	Espèce	Race	Sexe	Robe	Date de naissance	Identification		
II. PROVEN	NANCE / DESTIN	<u>IATION</u>						
lom et préno	lom et prénom ou raison sociale de l'exportateur				Nom et prénom ou raison sociale du destinataire			
Adresse de dé	part:			Adresse à l' arrivée / arrival address :				
Boîte postale:				Boîte postale:				
Code postal: _				Code postal:				
/ille :				Ville:				
Pays:				Pays:				
éléphone:			_	Téléphone:				
iste des pays	visités dans les 6	mois précédan	t l'export ver	s la Polynésie franç	caise:			
Mail:								
III. TRANS	PORT							
Date de dépar	ate de départ Date et Heure d'arr			e à Tahiti Faa'a	Numéro	de vol /		

IV. CONTACT

Toute demande doit être remise à la Direction de la bisoécurité (DBS) soit

- Par e-mail à : animal.impex@biosecurite.gov.pf
- En main propre : à la cellule zoosanitaire (ZOO) de la Direction de la Biosécurité, située dans la zone aéroportuaire de Faa'a, en face de l'immeuble Tua Rata.
- Par courrier : cellule zoosanitaire, pôle animaux de loisir, Direction de la Biosécurité,

BP: 9575 – 98716 Pirae – Tahiti, Polynésie française

Pour toute demande d'information, veuillez nous contacter par téléphone ou par email

Tél.: (689) 40 54 01 00; e-mail: animal.impex@biosecurite.gov.pf

V. DOCUMENTS A TRANSMETTRE

A. Documents à transmettre conjointement à cette demande

Dans le cadre de la demande de permis d'importation, j'atteste des informations ci-après et je joins simultanément à ma demande, les documents justificatifs exigés ci-dessous :

	A JOINDRE SIMULTANEMENT A LA DEMANDE	Cocher / Rayer si inutile		
Preuve de	règlement du « dépôt de demande » de 5500 XPF auprès de la Régie relative à la note n°027 (ci-après)			
Copie de la	carte d'identification de l'animal			
Copie du ca	arnet de l'animal ou du passeport européen (page identification du propriétaire et de l' animal)			
Age	L'animal a plus de 3 mois			
Race chien				
	our un animal ne provenant pas d'un des pays listé¹ ici: Australie, Bahreïn, Barbade, îles Faulkland, Fic vaii, Islande, Japon, île Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Vanuatu, Wallis et Fu	-		
Age	L'animal a plus de 9 mois et 21 jours le jour du départ ¹			
Rage	Copie des pages concernant la vaccination rage¹ du carnet de vaccination ou du passeport¹			
Titrage	Copie du résultat d'analyse du laboratoire agréé pour le titrage antirabique ¹			
A remplir s	i la demande est formulée dans le mois précédant le départ :	•		
Pour un ch le départ) ²	i <u>en</u> , le résultat négatif du test de dépistage de la leishmaniose (test réalisé dans les 30 jours précédant Test demandé : ELISA ou Immufluorescence indirecte			
Pour une f	emelle non stérilisée, l'attestation de non gestation rédigée par le vétérinaire			
A remplir p	our un chien d'assistance à une personne handicapée :			
Certificat n	nédical ou tout autre document officiel attestant du handicap du propriétaire			
Certificat a	ttestant de la qualité de chien d'assistance délivré par un établissement de dressage agrée			

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA PAS TRAITEE

¹ Pays indemnes de Rage listés en annexe de l'arrêté n°738 CM du 16/05/2013 : Australie, Bahreïn, Barbade, îles Faulkland, Fidji, Guam, Etat de Hawaii, Islande, Japon, île Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Vanuatu, Wallis et Futuna.

² Sauf pour animaux ayant résidé plus de 6 mois continus dans les pays suivants : Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Australie.

B. Si la demande est effectuée plus d'un mois avant le départ :

<u>1. Pour un chien</u>, je m'engage à transmettre, dès sa réalisation dans les <u>30 jours avant le départ</u>, l'attestation du vétérinaire ou du laboratoire pour le <u>test de dépistage de la leishmaniose</u>². J'ai pris connaissance que le permis d'importation pour mon chien ne pourra être délivré qu'après réception de ce résultat et qu'après un délai de 12 jours ouvrables minimum.

<u>2. Pour une femelle non stérilisée</u>, je m'engage à transmettre la déclaration datée complétée et signée du vétérinaire attestant de l'absence de gestation de plus de 42 jours, dans les 30 jours avant le départ.

VI. ENGAGEMENT A L'ARRIVEE EN POLYNESIE FRANCAISE

A. Dans le cadre des exigences liées à l'identification des carnivores domestiques (n° 48 CM du 9 janvier 2004 modifié), je m'engage à me rendre auprès d'un vétérinaire privé, afin de faire enregistrer les coordonnées de mon animal au fichier central territorial des animaux de compagnie de la Polynésie française, dans les jours suivant son arrivée.

B. Dans le cadre de la surveillance sanitaire de maladies à déclaration obligatoire, je m'engage durant les 6 mois suivants l'importation de mon animal à :

- Amener immédiatement mon animal à la cellule zoosanitaire de la DBS en cas de modification du comportement ou en cas de morsures ou de griffures afin qu'il soit examiné et mis en observation ;
- Apporter le cadavre de mon animal dans les heures qui suivent son décès à la cellule zoosanitaire de la DBS ;
- Informer la direction de la biosécurité de tout changement de propriétaire de l'animal et informer le nouveau propriétaire de ces obligations ;

J'ai été informé(e) que si je ne respectais pas le présent engagement, je serais exposé(e) à une peine de six mois d'emprisonnement et de 3 570 000 F CFP d'amende, conformément à l'article LP. 60 de la loi du pays n° 2013-12 du 6 mai 2013 réglementant, aux fins de protection en matière de biosécurité, l'introduction, l'importation, l'exportation et le transport interinsulaire des organismes vivants et de leurs produits dérivés.

VII. SIGNATURE

Par la signature de ce document, j'atteste:

- avoir pris connaissance des dispositions du protocole et/ou du certificat sanitaire relatif à l'importation souhaitée, les accepter et fournir ce jour tous les documents complémentaires nécessaires au dossier de demande d'importation ;
- avoir pris connaissance du formulaire n°215 d'abreuvement des animaux et transmis à Air Tahiti
- m'être acquitté(e) des frais relatifs à cette importation;
- prendre en compte le délai minimal de 12 jours ouvrables pour l'instruction de la demande de permis d'importation à réception du dossier complet ;

Par ailleurs, je m'engage, <u>après la réception du permis d'import</u>, à m'acquitter des frais de visite du vétérinaire officiel et de délivrance du laissez-passer (total de 6500 xpf) soit par virement bancaire ou espèces auprès du régisseur avant le jour d'arrivée, ou soit par chèque de banque lors de l'inspection vétérinaire le jour de l'arrivée. Aucun règlement en espèce ne sera accepté le jour de l'inspection vétérinaire.

Fait à		, le .						
Signat	ure (précédé	de la	menti	on, lu	et apı	orouvé)

² Sauf pour animaux ayant résidé plus de 6 mois continus dans les pays suivants : Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Australie.

Les données à caractère personnel collectées par la direction de la biosécurité directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé et manuel ayant pour finalité le contrôle des conditions zoosanitaires et de protection des animaux à l'importation et dont le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public et notamment l'accomplissement des missions de service public de la collectivité relatives à la santé publique vétérinaire.

Les données à renseigner dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. A défaut la direction de la biosécurité ne pourra satisfaire à votre demande. Elles sont à destination de la direction de la biosécurité et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Dans les conditions légales et règlementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judicaires, police, gendarmerie, douane....).

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité par message électronique à l'adresse suivante : secretariat@biosecurite.gov.pf, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) à l'adresse suivante : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE – dpo@informatique.gov.pf /

Note aux importateurs n°027



MINISTÈRE
DU DEVELOPPEMENT
DES RESSOURCES PRIMAIRES,
DES AFFAIRES FONCIERES,
DE LA VALORISATION
DU DOMAINE ET DES MINES

DIRECTION DE LA BIOSECURITE CELLULE ZOOSANITAIRE La cheffe de cellule

> Affaire suivie par : Dr Christophe GIRAUD CG/js

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 027 / MPF / DBS /ZOO

Pirae, le 30 AOUT 2017

NOTE AUX IMPORTATEURS

A l'arrivée de l'animal, une visite sanitaire obligatoire est réalisée par un vétérinaire officiel de la cellule zoosanitaire de la direction de la biosécurité. Celle-ci ne peut se faire qu'à l'aéroport international de Tahiti-Faa'a.

Le vétérinaire n'étant pas en poste à l'aéroport, il vous revient de nous aviser à l'avance du numéro de vol et de la date d'arrivée de votre animal. Veuillez prendre rendez-vous au 40 42 35 18 auprès de la cellule zoosanitaire. La visite sanitaire s'effectue en semaine durant les heures ouvrables du service (du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30).

Avant l'arrivée du vétérinaire, l'animal sera placé à l'abri dans le hangar du fret international.

D'autre part, l'arrêté n° 1920 CM du 26 novembre 2015 modifié fixe les tarifs des prestations de la direction de la biosécurité en matière d'importation des animaux en Polynésie française. Ces droits sont à acquitter auprès du régisseur des recettes de la direction de la biosécurité situé à Motu Uta, préalablement à la visite de contrôle du vétérinaire.

Vous pouvez joindre le régisseur M. Heiarii BOOSIE (heiarii.boosie@biosecurite.gov.pf) au 40 54 45 85. Le chèque doit être libellé à l'ordre de : REGIE RECETTES DU DPV.

Il vous est possible de payer par virement bancaire à la REGIE RECETTES DU DPV suivant les coordonnées bancaires : 14168 00001 15008855401 18 et d'adresser copie du virement à l'adresse mail : heiarii.boosie@biosecurite.gov.pf.

Dépôt d'une demande de permis d'importation préalable : 5 500 F CFP par animal

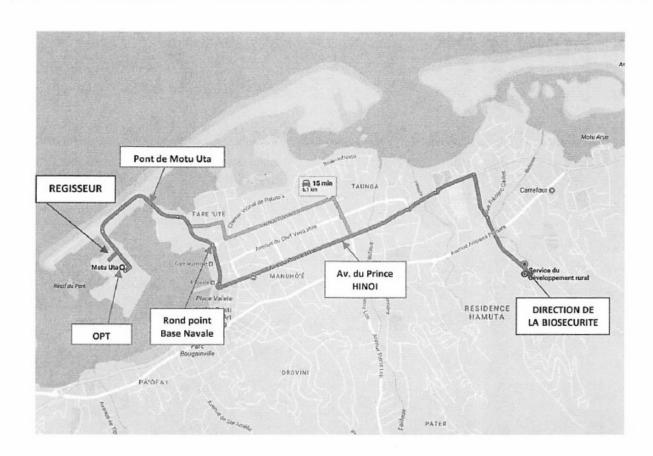
Intervention du vétérinaire : 6 000 F CFP par propriétaire

Délivrance d'un laissez passer : 500 F CFP par propriétaire

La cheffe de cellule,

Valérie ROY

PLAN D'ACCES DE LA DIRECTION DE LA BIOSECURITE ET DU REGISSEUR



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE DU REGISSEUR DE LA DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Titulaire du compte : Domiciliation Agence :		REGIE R	REGIE RECETTE DU DPV			
			PAPEETE CHEQUES Tél: (689) 40 432 432			
Référenc	ce bancaires :					
Banque		Agence	Numéro de compte	Clé 18		
14168		00001	15008855401			
Identific	ation Internationale	:				
IBAN :	FR76 14168 00001 15008855401 18					
BIC:	OFTPPFT1XXX					

Formulaire n°215 Note à l'intention des propriétaires d'animaux

Afin que vos animaux bénéficient d'un abreuvement à l'arrivée à Tahiti pendant leur entreposage, sous la garde de la société Air Tahiti, avant leur autorisation de sortie de hangar du fret international, veuillez transmettre le document complété et signé à <u>Air Tahiti Fret International</u>: <u>fret.ei@airtahiti.pf</u>, Fax: +689 40 86 42 25

Formulaire n°215 à transmettre à AIR TAHITI FRET INTERNATIONAL

fret.ei@airtahiti.pf, Fax: +689 40 86 42 25

INSTRUCTION POUR L'ABREUVEMENT D'UN ANIMAL ENTREPOSE EN ZONE DE FRET

Je soussigné(e), propriétaire de l'animal décrit ci dessous, sollicite de la société Air Tahiti que ses agents abreuvent mon animal pendant son séjour dans la zone de fret international sous douane dans l'attente de la visite vétérinaire et de l'autorisation de sortie du service des douanes.

Nom: Prénom: Domicilié(e) à: Boîte postale – Code postal Commune: Téléphone fixe: Fax Téléphone mobile: Email Animal: Espèce: Race: Sexe: Robe: Identification/Identification: Nom/Name:	Propriétaire:		
Boîte postale – Code postal Commune : Téléphone fixe: Fax Téléphone mobile: Email Animal: Espèce: Race: Sexe: Robe: Identification/Identification : Nom/Name : J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à: Le:	-	Prénom:	
Commune: Téléphone fixe:Fax Téléphone mobile:Email Animal: Espèce: Race: Sexe: Robe: Identification/Identification:Nom/Name:	Domicilié(e) à:		
Téléphone fixe:Fax Téléphone mobile:Email Animal: Espèce: Race: Sexe: Robe: Identification/Identification:Nom/Name: J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à: Le:	Boîte postale – Code post	al	
Animal: Espèce: Race: Sexe: Robe: Identification/Identification :Nom/Name : J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à: Le:	Commune :		
Animal: Espèce: Race: Sexe: Robe: Identification/Identification : Nom/Name : J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à: Le:	Téléphone fixe:	Fax	
Espèce:	Téléphone mobile:	Email	
Espèce:			
Sexe:			
Robe:Nom/Name :Nom/Name : J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à:	Race:		
J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à:	Sexe:		
J'ai bien pris note que ce service me sera facturé une somme forfaitaire, en sus des frais liés à la manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à:	Robe:		
manutention de mon animal et que la société ne peut être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence d'un dispositif ad hoc permettant d'abreuver l'animal sans ouverture de la cage et en toute sécurité pour l'agent comme pour l'animal. Fait à:	Identification/Identification	on:	Nom/ <i>Name</i> :
Le:	manutention de mon anin d'un dispositif ad hoc perr l'agent comme pour l'anir	nal et que la société ne peut mettant d'abreuver l'animal mal.	t être tenue d'exécuter cette instruction en l'absence
Signature :			
	Signature :		